

Énergie: approvisionnement pétrolier de l'Union, situation et perspectives, coûts et prix

2000/2335(COS) - 25/04/2001

La commission a adopté le rapport de Rolf LINKOHR (PSE, D) sur l'approvisionnement pétrolier de l'UE. Le rapport souligne que les institutions de l'UE et les États membres doivent coordonner autant que possible leurs stratégies d'approvisionnement énergétique. L'Europe doit établir un dialogue permanent et s'exprimer d'une seule voix vis-à-vis des principaux producteurs de pétrole, en particulier avec l'OPEP, la Russie et les États de la mer Caspienne. Eu égard à l'importance stratégique que revêt la stabilité des approvisionnements énergétiques de l'UE, il faut élaborer des stratégies à long terme pour les régions du golfe Persique, de la mer Caspienne et du Caucase qui visent à diversifier les importations énergétiques de l'UE, à limiter l'influence de l'OPEP sur le marché et à contribuer à la stabilisation et au développement de ces régions. La commission estime également qu'il faut mettre en place un mécanisme de coordination qui permette à l'avenir de réagir de manière coordonnée à une augmentation à court terme des prix de pétrole. Le rapport souligne également les différences en matière de taxation entre l'UE, les États-Unis et le Japon (la charge fiscale frappant l'énergie au sein de l'UE représente 2,1 % du PIB alors qu'elle n'excède pas 0,9 % au Japon et 0,5 % aux États-Unis). La Commission est invitée à tout mettre en œuvre pour assurer une meilleure répartition de cette charge en vue d'atteindre les objectifs d'émission définis à Kyoto. La commission parlementaire demande également que l'UE déploie davantage d'efforts en vue de remplacer aussi largement que possible le pétrole par d'autres sources énergétiques. Elle fait valoir que le pétrole est une ressource non renouvelable précieuse qu'il ne faut pas gaspiller. Elle approuve donc le projet de la Commission de soumettre au Conseil de Göteborg un plan d'économie énergétique et de diversification des sources d'énergie, visant tant à une utilisation plus efficace de l'énergie - plus particulièrement dans les bâtiments - qu'à la promotion du développement d'une nouvelle génération de véhicules. Elle se réjouit également de tout effort visant à réduire la consommation énergétique dans le secteur des transports et recommande que la priorité soit accordée aux recherches dans ce domaine au titre du 6e programme-cadre.